

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-175 DU 24 JUIN 1980

portant approbation des Budgets Primitifs
Exercice 1980 de la Province et des Districts
du Borgou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi N° 64-16 du 11 Août 1964, fixant la liste des taxes Provinciales, leur code d'assiette et de perception et leurs taux et les actes modificatifs subséquents ;
- VU l'ordonnance N° 2/PR/MF/AEP du 10 Janvier 1966, portant codification des Impôts Directs et Indirects et les textes qui l'ont modifiée ;
- VU l'ordonnance N° 74-7 du 13 Février 1974 portant réorganisation de l'Administration Territoriale ;
- VU l'ordonnance N° 74-8 du 13 Février 1974 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Conseils Provinciaux de la Révolution et des Conseils Révolutionnaires de District ;
- VU l'ordonnance N° 74-9 du 13 Février 1974 portant Institution et Organisation de la Commune ;
- VU le décret N° 74-26 du 13 Février 1974 fixant les attributions et les prérogatives des Préfets de Province et des Chefs de District et déterminant les services directement placés sous leur autorité ;
- VU le décret N° 78-356 du 30 Décembre 1978 portant limites et dénomination des circonscriptions Administratives ;
- VU l'ordonnance N° 80-4 du 11 Février 1980 portant Loi de Finances pour la Gestion 1980 ;

SUR proposition du Ministre des Finances ;

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 18 Juin 1980,

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont approuvés les Budgets Primitifs exercice 1980 de la Province et des Districts du Borgou arrêtés conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 Juin 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

pour le Ministre des Finances, absent
le Ministre de l'Information et de la
Propagande chargé de l'intérim,

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité Publique,

Martin Dohou AZONHIHO

GUEZONJE Vincent

Applications : PR 8 CPC 6 CC du PRPB 4 ANR 6 SGG 4 SPD 2 MF-MISP 10 Autres
Ministères 20 DPE-DAJE-INSAE 6 ICE et ses Sections 4 DCCT 1 ONEPI-Gde-Chanc.
2 UNB-FASJEP-BN 6 Districts Intéressés $14 \times 4 = 56$ Province du Borgou 5 DB-
DCE-Solde 6 Trésor 4 DI 4 DAT-DAI 8 BCP 1 JORPB 1.

PROVINCE DU BORGOU

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE CINQ MILLIONS DEUX CENT QUARANTE
DEUX MILLE DEUX CENT SOIXANTE CINQ FRANCS..... 45 242 265

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT
DIX SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE QUINZE FRANCS 3 597 475

TOTAL 48 839 740

DEPENSES ORDINAIRES : QUARANTE CINQ MILLIONS DEUX CENT QUARANTE
DEUX MILLE DEUX CENT SOIXANTE CINQ FRANCS 45 242 265

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS CINQ CENT QUATRE
VINGT DIX SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE QUINZE FRANCS 3 597 475

TOTAL 48 839 740

DISTRICT URBAIN DE PARAKOU

RECETTES ORDINAIRES : QUATRE VINGT DIX MILLIONS DEUX CENT
QUATRE VINGT SEPT MILLE SEPT CENT VINGT FRANCS 90 287 720

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CINQ MILLIONS NEUF CENT VINGT SIX
MILLE TROIS CENT QUARANTE CINQ FRANCS 5 926 345

TOTAL 96 214 065

DEPENSES ORDINAIRES : QUATRE VINGT DIX MILLIONS DEUX CENT
QUATRE VINGT SEPT MILLE SEPT CENT VINGT FRANCS 90 287 720

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CINQ MILLIONS NEUF CENT VINGT SIX
MILLE TROIS CENT QUARANTE CINQ FRANCS 5 926 345

TOTAL 96 214 065

DISTRICT RURAL DE GOGOUNOU

RECETTES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE DIX
NEUF MILLE CENT SOIXANTE DIX HUIT FRANCS..... 13 279 178

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TRENTE SEPT MILLE QUATRE CENT
TRENTE HUIT FRANCS 37 438

TOTAL 13 316 616

DEPENSES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE
DIX NEUF MILLE CENT SOIXANTE DIX HUIT FRANCS 13 279 178

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TRENTE SEPT MILLE QUATRE CENT
TRENTE HUIT FRANCS 37 438

TOTAL 13 316 616

DISTRICT RURAL DE BANIKOARA

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE TROIS MILLIONS QUATRE VINGT NEUF
MILLE TROIS CENT CINQUANTE HUIT FRANCS 33 089 358

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE
SEIZE FRANCS 3 000 276

TOTAL 36 089 634

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE TROIS MILLIONS QUATRE VINGT
NEUF MILLE TROIS CENT CINQUANTE HUIT FRANCS 33 089 358

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE
SEIZE FRANCS 3 000 276

TOTAL 36 089 634

DISTRICT RURAL DE NIKKI

RECETTES ORDINAIRES : QUINZE MILLIONS SEPT CENT DIX
MILLE CINQ CENT VINGT DEUX FRANCS 15 710 522

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CENT UN MILLE SIX CENT QUATRE
VINGT TREIZE FRANCS. TOTAL 101 693
15 812 215

DEPENSES ORDINAIRES : QUINZE MILLIONS SEPT CENT DIX
MILLE CINQ CENT VINGT DEUX FRANCS 15 710 522

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CENT UN MILLE SIX CENT QUATRE
VINGT TREIZE FRANCS 101 693

TOTAL 15 812 215

DISTRICT RURAL DE BEMBEREKE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT DEUX MILLIONS HUIT CENT TRENTE
DEUX MILLE CINQ CENT FRANCS 22 832 500

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CINQ CENT CINQ MILLE CENT QUATRE
VINGT SEIZE FRANCS 505 196

TOTAL 23 337 696

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT DEUX MILLIONS HUIT CENT TRENTE
DEUX MILLE CINQ CENT FRANCS 22 832 500

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CINQ CENT CINQ MILLE CENT QUATRE
VINGT SEIZE FRANCS 505 196

TOTAL 23 337 696

DISTRICT RURAL DE TCHAUROU

RECETTES ORDINAIRES : QUINZE MILLIONS QUATRE VINGT QUINZE
MILLE CINQ CENT TRENTE DEUX FRANCS 15 095 532

RECETTES EXTRAORDINAIRES : PM

TOTAL 15 095 532

DEPENSES ORDINAIRES : QUINZE MILLIONS QUATRE VINGT QUINZE
MILLE CINQ CENT TRENTE DEUX FRANCS 15 095 532

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : PM

TOTAL 15 095 532

DISTRICT RURAL DE KALALE

RECETTES ORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE
CINQ MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT SIX FRANCS 14 965 386

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS QUATRE CENT QUATRE
VINGT HUIT MILLE SEPT CENT SOIXANTE SEIZE FRANCS 3 488 776

TOTAL 18 454 162

DEPENSES ORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE
CINQ MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT SIX FRANCS 14 965 386

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS QUATRE CENT QUATRE
VINGT HUIT MILLE SEPT CENT SOIXANTE SEIZE FRANCS 3 488 776

TOTAL 18 454 162

DISTRICT RURAL DE KARIMAMA

RECETTES ORDINAIRES : ONZE MILLIONS QUATRE CENT TRENTE HUIT
MILLE SIX CENT SOIXANTE SEIZE FRANCS 11 438 676

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CINQ CENT SOIXANTE SEIZE MILLE
SEPT CENT TRENTE TROIS FRANCS 576 733

TOTAL 12 015 409

DEPENSES ORDINAIRES : ONZE MILLIONS QUATRE CENT TRENTE HUIT
MILLE SIX CENT SOIXANTE SEIZE FRANCS 11 438 676

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CINQ CENT SOIXANTE SEIZE MILLE
SEPT CENT TRENTE TROIS FRANCS 576 733

TOTAL 12 015 409

DISTRICT RURAL DE MALANVILLE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT SEPT MILLIONS SIX CENT QUATRE
 VINGT DIX SEPT MILLE QUATRE CENT TRENTE DEUX FRANCS 27 697 432

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS SIX CENT QUARANTE
 DEUX MILLE CENT QUARANTE SIX FRANCS 2 642 146

TOTAL 30 339 578

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT SEPT MILLIONS SIX CENT QUATRE VINGT
 DIX SEPT MILLE QUATRE CENT TRENTE DEUX FRANCS 27 697 432

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS SIX CENT QUARANTE DEUX
 MILLE CENT QUARANTE SIX FRANCS 2 642 146

TOTAL 30 339 578

DISTRICT RURAL DE PERERE

RECETTES ORDINAIRES : ONZE MILLIONS CENT SEPT MILLE SOIXANTE
 SEIZE FRANCS 11 107 076

RECETTES EXTRAORDINAIRES : HUIT CENT SOIXANTE ET UN MILLE
 SIX CENT QUATORZE FRANCS 861 614

TOTAL 11 968 690

DEPENSES ORDINAIRES : ONZE MILLIONS CENT SEPT MILLE SOIXANTE SEIZE
 FRANCS 11 107 076

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : HUIT CENT SOIXANTE ET UN MILLE
 SIX CENT QUATORZE FRANCS 861 614

TOTAL 11 968 690

DISTRICT RURAL DE N'DALI

RECETTES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT
 TROIS MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DOUZE FRANCS 13 583 792

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION CINQ CENT DOUZE MILLE
 CENT TRENTE NEUF FRANCS 1 512 139

TOTAL 15 095 931

DEPENSES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT
 TROIS MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DOUZE FRANCS 13 583 792

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION CINQ CENT DOUZE MILLE CENT
 TRENTE NEUF FRANCS .. 1 512 139

TOTAL 15 095 931

DISTRICT RURAL DE SINENDE

RECETTES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT
QUATORZE MILLE SIX CENTS FRANCS 13 494 600

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION DIX NEUF MILLE HUIT
CENT QUINZE FRANCS 1 019 815

TOTAL 14 514 415

DEPENSES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT
QUATORZE MILLE SIX CENTS FRANCS 13 494 600

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION DIX NEUF MILLE HUIT CENT
QUINZE FRANCS 1 019 815

TOTAL 14 514 415

DISTRICT RURAL DE SEYFANA

RECETTES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS DEUX CENT QUINZE MILLE
SIX CENTS FRANCS 13 215 600

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX CENT TRENTE NEUF MILLE
SIX CENT SOIXANTE DIX HUIT FRANCS 239 678

TOTAL 13 455 278

DEPENSES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS DEUX CENT QUINZE MILLE
SIX CENTS FRANCS 13 215 600

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX CENT TRENTE NEUF MILLE SIX CENT
SOIXANTE DIX HUIT FRANCS 239 678

TOTAL 13 455 278

DISTRICT RURAL DE KANDI

RECETTES ORDINAIRES : VINGT TROIS MILLIONS QUATORZE MILLE
SEPT CENTS FRANCS 23 014 700

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SOIXANTE DOUZE MILLE HUIT CENT DIX
NEUF FRANCS 72 819

TOTAL 23 087 519

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT TROIS MILLIONS QUATORZE MILLE SEPT
CENTS FRANCS 23 014 700

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SOIXANTE DOUZE MILLE HUIT CENT DIX
NEUF FRANCS 72 819

TOTAL 23 087 519